

Paris, le 30 janvier 2024

Vivendi : point sur l'étude du projet de scission

Le Directoire de Vivendi a présenté aujourd'hui au Conseil de surveillance un point d'étape sur l'étude de faisabilité du projet de scission annoncé le 13 décembre dernier.

Depuis la distribution-cotation d'Universal Music Group en 2021, Vivendi subit une décote de conglomérat très élevée, diminuant significativement sa valorisation et limitant ainsi ses capacités à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales. Canal+, comme notamment Havas ou Lagardère, connaissent aujourd'hui un fort dynamisme, dans un contexte international marqué par de nombreuses opportunités d'investissement.

Afin de libérer pleinement le potentiel de développement de l'ensemble de ses activités, le Directoire de Vivendi avait proposé le 13 décembre dernier au Conseil de Surveillance la possibilité d'étudier la faisabilité d'un projet de scission de la société en plusieurs entités, qui seraient chacune cotées en Bourse.

Le Directoire a proposé ce jour au Conseil de Surveillance – ce que ce dernier a accepté - de structurer cette scission autour de quatre entités :

- **Canal+**

Le groupe Canal+ a connu une croissance significative au cours des dernières années pour atteindre un portefeuille de plus de 25 millions d'abonnés dans près de 50 pays. Après avoir fait l'acquisition de M7, puis de SPI, la société a pris des participations stratégiques dans des entreprises telles que MultiChoice, Viu ou Viaplay, démontrant ainsi sa capacité à identifier et saisir des opportunités prometteuses sur toutes ses géographies. Fort de ses succès, Canal+ se positionne favorablement pour exploiter d'autres opportunités de consolidation à l'échelle internationale.

- **Havas**

Comptant parmi les leaders mondiaux de la communication, Havas réunit plus de 23 000 collaborateurs répartis dans plus de 100 pays. Le groupe a mené un rythme soutenu d'acquisitions ciblées au cours des deux dernières années, renforçant ainsi son champ d'expertises et son maillage géographique, et lancé de nombreuses solutions innovantes pour répondre aux besoins de ses clients. La belle dynamique affichée par Havas au niveau mondial ouvre la voie à une accélération de son développement et à la poursuite de sa transformation réussie.

- **Une société regroupant les actifs dans l'édition et la distribution**

Cette entité nouvellement créée regrouperait la participation majoritaire de Vivendi dans Lagardère et celle de 100 % dans Prisma Media. Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays et comptant plus de 27 000 salariés. Il est le troisième éditeur de livres grand public et d'éducation dans le monde et un opérateur international majeur du commerce en zone de transport. Il rassemble également des métiers de la presse et du spectacle

vivant. Prisma Media est le leader de la presse magazine et des médias en ligne en France avec un portefeuille d'une trentaine de marques. Cette entité favoriserait les collaborations entre les différents secteurs d'activité liés à l'édition dans son sens le plus large.

- **Une société d'investissement**

Cette société d'investissement détiendrait des participations financières cotées et non cotées dans les secteurs de la culture, des médias et du divertissement. Elle mènerait une politique active de développement de l'ensemble de ses participations et serait concentrée sur la création de valeur et le retour de capital à ses actionnaires à travers une rotation effective de son portefeuille et une politique de réinvestissement ciblée.

Ce projet de scission donnerait à l'ensemble des activités les moyens humains et l'agilité financière nécessaires à leurs développements.

Ce projet devra démontrer sa valeur ajoutée pour l'ensemble des parties prenantes et comporter une analyse des conséquences fiscales des différentes opérations envisagées.

Un nouvel état d'avancement de l'étude du projet de scission sera présenté lors de la réunion du Conseil de surveillance le 7 mars prochain, date de la publication des résultats annuels 2023 du Groupe.

Plusieurs autres étapes importantes devront être franchies. Parmi celles-ci figurent entre autres la consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées, avant laquelle aucune décision de principe ne sera prise, l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, les approbations requises des porteurs d'obligation et autres prêteurs du Groupe et, le moment venu, le consentement des actionnaires de Vivendi.

Avertissements importants

Le présent communiqué de presse contient une information susceptible d'avoir constitué, avant sa diffusion, une information privilégiée au sens de l'article 7 par. 1 du Règlement européen n° 596/2014. Il contient par ailleurs des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations telles que les projets de scission et de cotation envisagés ainsi que les opérations connexes ou s'y rapportant. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la réalisation des projets de scission et de cotation ni quant à la performance future de Vivendi. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités réglementaires, administratives, de tiers ou autres et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison. Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une offre de titres, ni une incitation à investir en France ou à l'étranger.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Groupe Canal+ est un acteur majeur de la création et de la distribution de contenus audiovisuels sur tous les continents. Lagardère est le troisième groupe mondial de l'édition grand public et de l'éducation, et un acteur international majeur du commerce en zone de transport. Havas est l'un des plus grands groupes de communication au monde avec une présence dans plus de 100 pays. Vivendi est également présent dans la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), les plateformes digitales de vidéos (Dailymotion), la fourniture d'accès Internet à très haut débit en Afrique (GVA), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe intégré accompagnant la transformation de ses métiers pour répondre aux attentes du public et anticiper leurs évolutions constantes. Groupe engagé, Vivendi contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXIe siècle. www.vivendi.com